

Caractéristiques du site



Aire protégée support

PNR des Ardennes

Gestionnaire

PNR des Ardennes

Localisation

Ardennes [Grand Est]

Périmètre

100 ha aménagés dans les emprises des lignes électriques sur le territoire du PNR. Cela concerne six sites répartis entre sept propriétaires.

Statut foncier

Les sites appartiennent majoritairement à des structures publiques (trois communes et deux syndicats forestiers). L'Etat, représenté par l'ONF, est également concerné, ainsi qu'un propriétaire privé



Contact

Nicolas BOCK

Chef de pôle Valorisation des Ressources Naturelles / Chargé de mission Forêt

nicolas.bock@parc-naturel-ardennes.fr

Le réseau national « SINAPCE » (Sites INnovants pour des Activités en aires Protégées Compatibles avec les enjeux Ecologiques) valorise, soutient et promeut les démarches développées au sein des aires protégées françaises qui permettent une meilleure compatibilité entre activités humaines et les enjeux de biodiversité à préserver. L'OFB en assure l'animation, en lien avec les têtes de réseaux d'aires protégées. Des informations sur ce dispositif sont disponibles ici <https://professionnels.ofb.fr/fr/sinapce>

NOM DU SITE

Gestion écologique dans les emprises de lignes électriques haute tension dans les forêts des Ardennes.

Activités concernées

Énergies, exploitation forestière

Principaux enjeux écologiques concernés

Création d'habitats et de corridors écologiques pour la biodiversité à travers la gestion et l'aménagement de la végétation.

En quoi consiste la démarche engagée sur le site ?

Le projet PIEESA « Pour une infrastructure énergétique, écologique et sûre en Ardenne », coordonné par le PNR des Ardennes et financé par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) et l'Ademe entre 2018 et 2021, avait pour objectif la mise en place, à long terme, de méthodes alternatives et innovantes de gestion de la végétation sous les lignes électriques à haute tension.

En quoi ce site se distingue-t-il ?

Reconnu site pilote pour la reconquête de la biodiversité dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et combinant énergie et biodiversité, ce projet présentait un double enjeu : optimiser la présence de la biodiversité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens sous les lignes électriques. Opération à grande échelle d'une nouvelle gestion alternative de la végétation, le projet PIEESA a permis de restaurer 100 ha de corridors écologiques dans les emprises de lignes électriques, jusque-là régulièrement gyrobroyées à travers des travaux d'aménagement. En plus de favoriser la biodiversité (habitats naturels, déplacement d'espèces), la gestion mise en œuvre présente des avantages financiers, grâce à une diminution des coûts d'entretien à court et long terme, et une meilleure planification des actions menées grâce à l'implication des acteurs locaux, publics et privés. Le projet a également favorisé le développement de partenariats innovants pour concrétiser les stratégies régionales en faveur de la diversité biologique dans le cadre du PIA, comme la Stratégie Régionale de la Biodiversité Grand Est 2020-2027, en répondant à l'objectif « Reconquérir les milieux dégradés » et la mesure « Démultiplier les projets de reconquête de la Trame Verte et Bleue ».



Site de Renwez bénéficiant d'un aménagement.

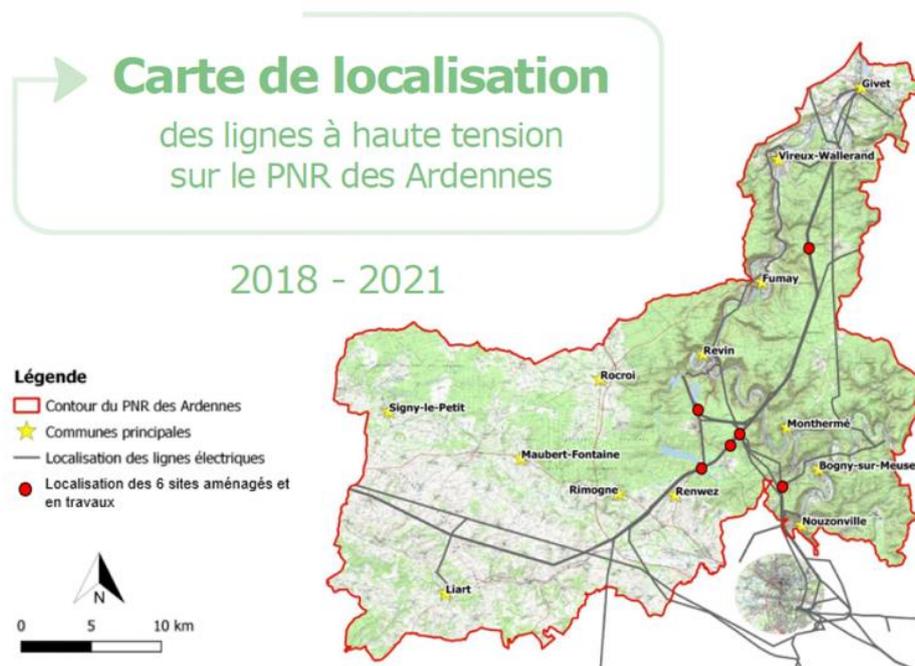
© PNR Ardennes

A. CONTEXTE DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Cadre général de l'action

En 2017, l'Ademe était à la recherche de sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité dans le cadre du PIA, dont l'objectif est de financer des innovations pour accélérer la croissance économique de la France. Engagé depuis plusieurs années avec RTE, dans le cadre d'une convention sur la gestion de la végétation dans les emprises électriques, le PNR des Ardennes a répondu à l'appel à projets et a été nommé lauréat pour son projet PIEESA « Pour une infrastructure énergétique écologique sûre en Ardenne ». Durant 4 ans, en tant que maître d'ouvrage, le PNR des Ardennes a coordonné ce projet financé par l'État et l'Ademe à hauteur de 60% et par RTE, gestionnaire des lignes concernées, à hauteur de 40%, pour un budget total du projet s'élevant à 800 000 euros. Le projet PIEESA s'intègre dans un projet plus vaste intitulé BELIVE (Biodiversité sous les lignes pour la valorisation des emprises) qui porte sur plusieurs territoires pilotes en France, situés dans l'Ouest, le Sud-Est et le Nord-Est.

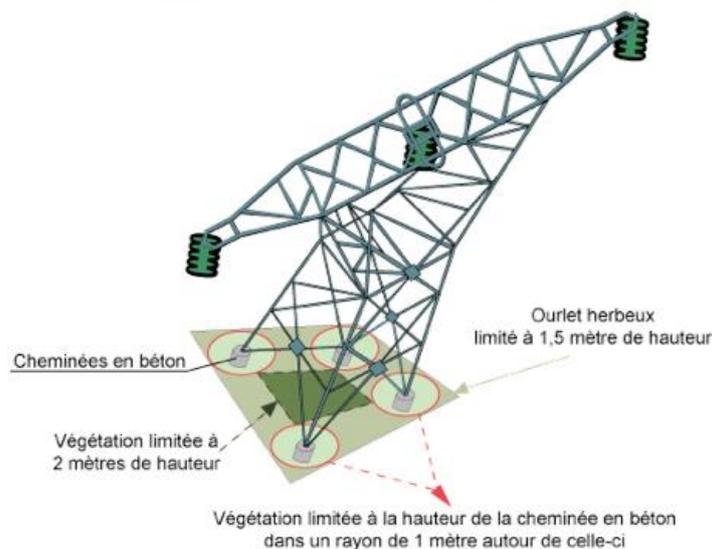
Au sein du PNR des Ardennes, la priorisation géographique du projet s'est fondée sur plusieurs composantes : le morcellement de l'espace, les enjeux écologiques, paysagers, économiques et touristiques et la caractérisation des habitats naturels, de la pente, de l'accès et de la surface.



2/ Précisions sur les activités humaines concernées par la recherche de compatibilité : énergies et exploitation forestière

Le territoire du PNR des Ardennes a la particularité d'accueillir à Givet le centre nucléaire de production d'électricité de Chooz, point de départ d'un réseau important de lignes électriques à haute tension. Ce réseau représente une longueur de 273 kilomètres sur une largeur d'environ 20 à 80 mètres selon les lignes électriques. Parmi elles, on compte 140 kilomètres de zones de déboisement, où, pour la mise en sécurité des lignes, il est nécessaire de limiter la hauteur de la végétation.

Dispositions à respecter pour l'aménagement des emprises de pylônes



Il s'agit donc d'une surface à vocation forestière d'environ 590 ha qui ne permet pas une gestion classique. RTE effectue, par défaut, dans ce type de zones, des travaux de broyage de la végétation au niveau du sol tous les 4 ans en moyenne. Cette coupe complète et régulière par gyrobroyage ne favorise pas les habitats naturels diversifiés sous les lignes à haute tension et impacte le paysage. Depuis 2018, le PNR des Ardennes et RTE, avec le soutien de l'Ademe, visent la transformation de 100 ha de couloirs forestiers en corridors écologiques, grâce à un entretien pérenne selon 6 grands axes :

- Création et la restauration de lisières arbustives ;
- Création de vergers conservatoires et/ou de vergers de fruitiers sauvages ;
- Restauration d'habitats naturels ;
- Création d'un réseau de mares ;
- Gestion par pâturage ou fauche ;
- Création de prairies fleuries et la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.

Les bénéfices de ce projet sont multiples en termes environnemental (réalisation de corridors écologiques favorables à la faune et à la flore...), économique (maîtrise des coûts d'entretien pour RTE...) et social (meilleure insertion paysagère du réseau électrique...).

3/ Précisions sur les enjeux de biodiversité principalement concernés par la recherche de compatibilité

Les aménagements réalisés s'inscrivent dans une approche globale permettant de recréer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques : zones arbustives composées d'essences végétales locales de faibles hauteurs, lisières favorisant les connexions entre les milieux forestiers et ouverts, landes et prairies fleuries fournissant notamment des zones d'alimentation et de protection pour les insectes pollinisateurs, mares, fruitiers sauvages (pommiers, poiriers, néfliers...) constituant une réserve génétique...



4/ Quels grands types de pression cherche-t-on à éviter ou à réduire par les actions menées ?

D'après la typologie de pressions développée en 2021 par l'OFB dans le cadre de la réalisation de diagnostics territoriaux, sur la base des 5 grandes pressions identifiées dans le rapport mondial de l'IPBES en 2019.

Changement d'usage des terres et des mers (perte, changement ou dégradation d'écosystème)

Création d'habitats diversifiés sous les lignes électriques

Changement de gestion et de structure des écosystèmes (fragmentation d'écosystème et dérangement d'espèces)

Création de corridors écologiques et diminution de la fréquence d'intervention sous les lignes

Exploitation directe des ressources biologiques (prélèvement et mortalité accidentelle)

Pollution (pollution physique énergétique, déchets ou particulaire et pollution chimique organique ou inorganique)

Espèces allochtones (espèces exotiques envahissantes, pathogènes, perturbation génétique d'espèces indigènes)

Plantations d'espèces locales plus favorables à la biodiversité et limitant l'installation d'espèces allochtones.

Changement climatique (températures, régime de précipitation, régime éolien)

B. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE ENGAGEE SUR LE SITE

1/ Historique de la démarche

Le projet PIEESA est la suite du projet européen Life ELIA-RTE qui a permis d'aménager 155 km d'emprises en Wallonie (Belgique) et 30 km en France entre 2011 et 2017, dont une partie déjà au sein du PNR des Ardennes. Le projet Life ELIA-RTE a révélé que des aménagements sous les lignes pouvaient être rentabilisés entre 6 à 12 ans par rapport à un gyrobroyage classique. Par rapport à une situation d'entretien « classique » (coupe complète et régulière par gyrobroyage), investir dans des aménagements à végétation basse est positif pour la biodiversité, pour RTE et pour les parties prenantes locales, qui ne voient plus les tranchées forestières régulièrement coupées.

D'ailleurs, le PNR des Ardennes et RTE ont signé en mars 2016 une convention de partenariat pour la réalisation d'aménagements en faveur de la biodiversité dans les emprises des lignes électriques. 23 ha ont ainsi été aménagés dans le cadre de cette convention sur la période 2016-2018.

En 2017, le PNR des Ardennes et RTE ont répondu à l'appel à projet de l'Ademe pour être site pilote pour la biodiversité et pour lequel le projet PIEESA a été lauréat. Le PNR et RTE souhaitaient développer la gestion alternative à une plus grande échelle, en créant des corridors écologiques sur 100 ha. PIEESA a été intégré au sein de RTE à un projet plus vaste, le projet BELIVE (Biodiversité sous les lignes pour la valorisation des emprises) développé également sur d'autres territoires en France entre 2018 et 2021.



Le projet s'est organisé autour de 5 étapes principales :

1. Une phase de concertation

En 2018, une étape de priorisation géographique du projet a permis d'identifier initialement sept sites à aménager :

- Site n°1 de Renwez (24,2 ha)
- Site n°2 de Sécheval (8,38 ha)
- Site n°3 des Hargnies (24,54 ha)
- Site n°4 de Bogny-sur-Meuse (17,04 ha)
- Site n°5 de Rancennes (6 ha)
- Sites n°6 et n°7 des Mazures (13,5 et 13 ha)

Suite à la priorisation de ces sites, une concertation a été engagée avec les acteurs locaux (les propriétaires du foncier, les gestionnaires des sites (ONF principalement)), ainsi que tous autres acteurs s'impliquant ou susceptibles de s'impliquer dans la gestion des sites concernés (chasseurs, association Albatros 08...), afin de définir les aménagements à réaliser en fonction des caractéristiques écologiques des sites, mais aussi des attentes de chacun.

Finalement, six sites ont bénéficié d'aménagements.

Le temps alloué à la concertation avec les acteurs locaux et partenaires du projet a été considérable. Les difficultés rencontrées ont été essentiellement liées à :

- La divergence des attentes des acteurs et la difficulté à aboutir à des accords communs (la concertation sur le site n°5 de Rancennes n'a d'ailleurs pas abouti) ;
- Les réticences des acteurs à s'engager « bénévolement » dans les travaux d'entretien sur 12 ans, du fait de la charge de travail non négligeable que cela implique. L'adaptabilité du projet PIEESA, avec la possibilité de prendre en charge financièrement les entretiens sur la durée du projet, a permis de débloquer certaines situations.

2. Une phase d'inventaires écologiques

Des inventaires de la faune, de la flore et des habitats naturels ont été réalisés afin d'évaluer la valeur environnementale initiale de chacun des sites.

3. Une phase de stratégies d'actions

Afin de permettre une cohérence et un suivi des aménagements entrepris, trois types de documents ont été rédigés pour chacun des sites :

- Un **plan d'aménagement**, qui a pour objectif de décrire l'ensemble des actions d'aménagement prévues sur le site et qui détaille les types de travaux à mener. Il présente la cartographie du site, la situation géographique des actions prévues et d'accès au site, la surface, les habitats et les différentes actions mises en place organisées par fiche (planning...) ;
- Un **plan de gestion**, qui a pour objectif de décrire l'état initial du site, soit notamment le patrimoine naturel (habitats naturels, espèces), les zonages réglementaires, les types d'aménagements engagés, les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels. Il assure une continuité, un suivi et une cohérence de la gestion dans le temps et l'espace. Le plan de gestion fixe comment, par qui, pour quelle surface et avec quel objectif des actes de gestion seront réalisés à l'avenir (après les travaux d'aménagement). Il est indispensable de le définir en amont des travaux et d'obtenir l'accord des différentes parties prenantes (propriétaire, intervenants...).
- Une **convention de gestion partenariale** entre RTE, le PNR des Ardennes, le propriétaire et un ou plusieurs acteurs s'engageant dans l'entretien des aménagements (sociétés de chasse, agriculteurs, associations...). Cette convention décrit les engagements de chacune des parties signataires et garantit la pérennité des aménagements. Les conventions établies ont une durée pouvant aller jusqu'à 12 ans, temps suffisamment long pour permettre un retour sur investissement.



4. Une phase de travaux

Cette phase concerne la mise en place de travaux d'aménagement sur les sites. Les premiers travaux ont démarré en forêt communale de Sécheval et en forêt syndicale de Renwez. La deuxième tranche de travaux a été programmée en 2020 en forêts communales d'Hargnies et de Bogny-sur-Meuse, suivie d'une dernière tranche, en forêt syndical des Mazures.

5. Une phase d'entretien

Cette phase vise à entretenir les sites suite aux aménagements mis en place, via différentes pratiques : fauche, coupe sélective, élagage, dégagement des plantations...

Plusieurs étapes clés interdépendantes sont mises en œuvre. Ce travail de grande ampleur s'effectue en concertation permanente avec les acteurs concernés et les élus.

Le projet PIEESA s'est terminé en septembre 2021. A l'issue de ces 3 ans, 100 ha d'emprises sous les lignes à haute tension ont été aménagés en faveur de la biodiversité. Le bilan relationnel est majoritairement très positif sur la majorité des sites, le projet ayant permis de créer un dialogue constructif entre RTE et les riverains.

Le projet a également permis de renforcer la mobilisation entre les acteurs à travers la signature de 9 conventions auprès d'une quinzaine de parties prenantes.

2/ Quelles sont les actions menées pour améliorer ou maintenir la compatibilité ?

Cases à cocher. Détailler les actions menées pour chaque type coché.

- Innovation technique ou technologique
- Accompagnement technique des acteurs socio-professionnels
Mise en place de conventions entre le PNR des Ardennes, RTE, le propriétaire et les acteurs concernés par chacun des sites pour la gestion et l'entretien des aménagements réalisés. Accompagnement par le PNR des Ardennes des acteurs à travers des réunions d'échange et des fiches techniques. Ces conventions définissent les rôles de chacun pour une période de 12 ans.
- Expérimentation d'une nouvelle méthode de gestion
Mise en place d'une gestion alternative de la végétation suite à des années de girobroyage qui ont appauvri la biodiversité des sites. Cette gestion a consisté en la création d'une mosaïque d'aménagements diversifiés afin de recréer des habitats et des corridors écologiques, en concertation avec les acteurs locaux.
- Suivi(s) scientifique(s)
Réalisation d'inventaires en amont des aménagements afin d'identifier les espèces présentes et les enjeux écologiques sur l'ensemble des emprises, dans le but de créer les habitats naturels les mieux adaptés, tout en prenant en compte la contrainte sécuritaire. Réalisation d'inventaires (reptiles, oiseaux, chauves-souris, flore...) afin d'établir un état initial avant les travaux. Un suivi est prévu sur les sites afin d'évaluer les effets des aménagements sur la biodiversité.
- Formation
Réalisation d'un kit de formation, contribuant notamment au développement des compétences des salariés de RTE en charge de la gestion de la végétation, mais qui s'adresse aussi à d'autres gestionnaires d'espaces naturels. Ce kit comprend notamment :
 - Des fiches techniques décrivant les différents types d'aménagements réalisés (en cours de finalisation) ;



- Une grille d'analyse multicritères permettant d'évaluer la pertinence de la mise en place d'une gestion alternative de la végétation (en cours de finalisation) ;
 - Une plaquette de présentation du projet et un recueil de témoignages des différents acteurs concernés (propriétaires, gestionnaires, partenaires, associations, acteurs du monde rural...);
 - Une vidéo de témoignages du retour d'expériences des acteurs et partenaires du projet.
- Autre démarche de diffusion de bonnes pratiques
- Mise en œuvre d'une **stratégie de communication**. Plus de 70 actions de communication ont été engagées au cours du projet :
- Des événements à destination des élus et partenaires du projet (événement pour la clôture du projet le 17 juin 2021 au Centre des Congrès des Vieilles-Forges...);
 - Des articles dans les journaux locaux comme l'Ardennais ;
 - Des articles dans L'Actu du Parc (brochure diffusée aux élus lors des comités syndicaux du PNR), la newsletter du PNR et sur les réseaux sociaux (comptes Tweeters et Facebook du PNR) ;
 - Articles publiés par certains partenaires (ReNARD, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Ademe)
 - Une page dédiée au projet sur le site Internet du PNR, depuis 2020 ;
 - Des visites de sites aménagés auprès du grand public, d'étudiants, d'élus... ;
 - La réalisation de vidéos ;
 - La présentation du projet et de ses résultats lors de différents colloques ou séminaires (ITTECOP...) ...
- Recherche en sciences humaines et sociales
- Autre

3/ Dans quels cadres sont conduites ces actions ?

Subvention de l'Ademe, à travers le Programme d'Investissement d'Avenir, et de RTE, à travers des conventions de partenariat pré et pendant PIEESA.

Conventions formalisées entre les acteurs au cours du projet PIEESA.

4/ Acteurs impliqués et gouvernance du site

Principales structures impliquées dans la mise en œuvre

Le portage de ce projet par le PNR des Ardennes, reconnu comme maître d'ouvrage, facilitateur et fédérateur de la concertation, a permis de mettre en place une étroite collaboration avec les différents acteurs locaux concernés (cf. ci-dessous) :

Nom de la structure	Rôle au sein du dispositif
PNR des Ardennes	Maître d'ouvrage
RTE	Gestion et suivi de la mise en œuvre du projet, financeur
SETEC als et Regroupement des naturalistes Ardennais	Maître d'œuvre (prestataires)
Propriétaires publics et privés (communes, particuliers), élus du territoire	Validation des orientations stratégiques
Gestionnaires forestiers et d'espaces naturels (ONF, CRPF Grand Est, CEN)	Validation des orientations stratégiques Rendent un avis sur les projets d'aménagement



Acteurs cynégétiques (Fédération départementale des chasseurs et sociétés de chasse)	Rendent un avis sur les projets d'aménagement
Acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture et agriculteurs)	Rendent un avis sur les projets d'aménagement
Associations naturalistes	Rendent un avis sur les projets d'aménagement
Acteurs locaux (associations, ...)	Rendent un avis sur les projets d'aménagement

Principales instances impliquées dans la mise en œuvre et le suivi

La gestion du projet a reposé sur trois grandes « plateformes » d'avis et de décisions : un comité de direction, qui garantit la gestion quotidienne du projet, un comité de pilotage, qui a pour tâche de valider toute orientation stratégique et un comité technique, qui constitue une forme d'assemblée générale des structures et des acteurs reconnus pour leurs actions en matière de gestion des habitats naturels.

Nom de l'instance	Structures représentées (ou grands types de structures représentées)	Fonction(s) de l'instance vis-à-vis du dispositif
Comité de direction	PNR des Ardennes et RTE (+ maîtres d'œuvre)	Garantir la gestion quotidienne du projet
Comité de pilotage	PNR des Ardennes + RTE + maîtres d'œuvre + propriétaires/gestionnaires (ONF, CRPF, communes, EPCI)	Valider toute orientation stratégique
Comité technique	Membre du COPIL + FDC08 + Chambre d'Agriculture + CERFE + SHNA + CENCA + CBNBP + PNVH	Rendre un avis sur les projets d'aménagement
Comité de suivi	Ademe + OFB + Dreal+ PNR des Ardennes + RTE	Suivre la mise en œuvre du projet

5/ Qu'apporte le ou les statut(s) d'aire(s) protégée(s) à la démarche ?

Compétence des PNR en médiation/concertation, capacité et légitimité à réunir un ensemble d'acteurs du territoire autour d'un projet commun et pluridisciplinarité de l'équipe (biodiversité, énergie, paysage, forêt, trame verte et bleue, agriculture...).

6/ Lieu de démonstration

Site n°6 des Mazures : bassin des Marquisades

La surface totale du site est de 13,4 ha. Ce site appartient au syndicat forestier des Mazures.

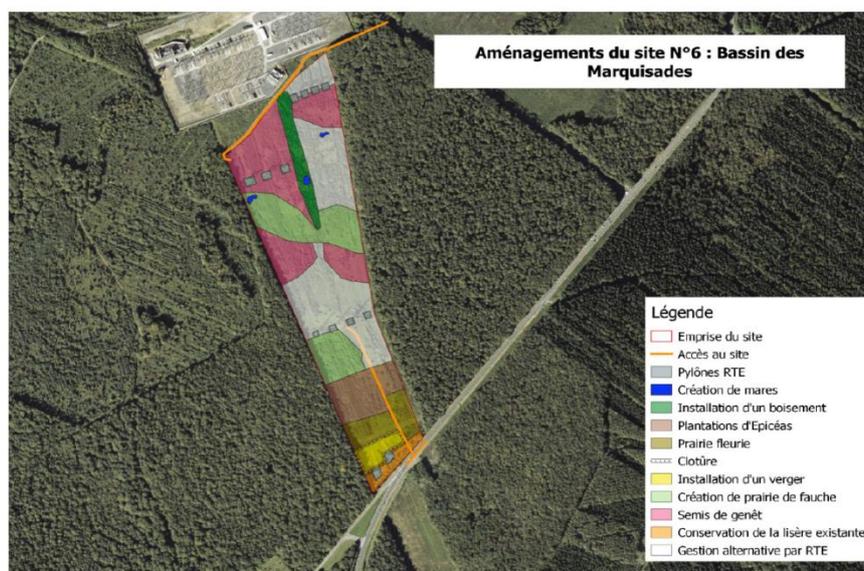
A l'état initial, le site est occupé quasi-intégralement par des landes à fougères. Des accrues forestières sont également présentes dans les zones les moins récemment entretenues par l'exploitation de la ligne. En bordure de route, on retrouve des fourrés mixtes qui constituent un masque visuel.

Les aménagements mis en place sur le site du bassin des Marquisades sont :

- Transformation de la zone occupée par la fougère aigle en prairie de fauche ;
- Mise en place de semis de genêt ;
- Mise en place de boisement dans l'espace entre les deux lignes électriques ;
- Mise en place d'un verger conservatoire ;
- Mise en place d'une prairie apicole ;

- Création de mares ;
- Mise en place d'une zone de sapins de Noël ;
- Mise en place d'actions de gestion par l'exploitation RTE (modifications des pratiques de gestion).

La carte ci-après permet de localiser chaque typologie d'aménagement sur le site du bassin des Marquisades.



- États initiaux réalisés en 2019
 - Plan d'aménagements réalisé en 2020
 - Plan de gestion élaboré en 2020
 - Conventions mises en place :
 - Pour la gestion des arbres fruitiers, des boisements, des genêts, des prairies... (8,48 ha) : signée en 2021
 - Gestion alternative (5,02 ha) : signée en 2020
- Parties engagées dans les conventions de gestion : Syndicat forestier des Mazures, société de chasse des Aisances, Albatros 08, RTE, PNR des Ardennes
- Travaux réalisés en 2021
 - Coût : 39 982 € TTC

7/ Informations complémentaires sur la démarche

Des analyses économiques coûts/bénéfices ont été réalisées sur chacun des sites afin d'évaluer les coûts de gestion sur 20 ans avec ou sans projet PIEESA. Les analyses montrent que l'investissement initial lié à l'aménagement (39 982 € pour 13,4ha) peut être rentabilisé au bout de quelques années et que le projet PIEESA permet à terme de produire des bénéfices par rapport à une gestion classique. L'abaissement significatif des coûts de gestion sur 20 ans a pu être possible grâce à l'implication de multiples acteurs : société de chasse, syndicat forestier et association l'Albatros.

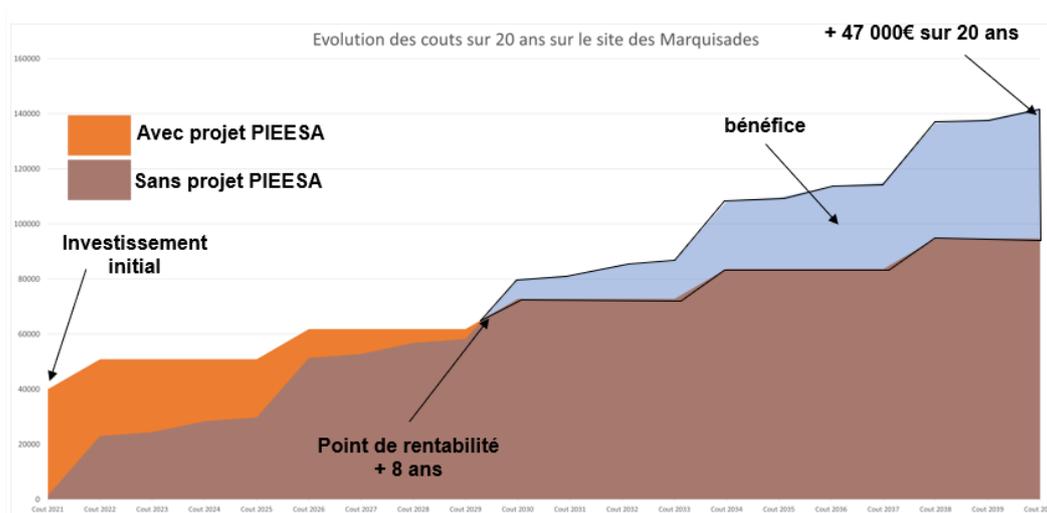
Le tableau ci-après retranscrit le cout/ha/an pour les deux scénarios.

	Sans projet PIEESA	Avec projet PIEESA
Cout/ha sur les 20 années étudiés	10 596 €/ha	7 065 €/ha
Cout total sur le site sur les 20 années étudiés	141 990€	94 672€

Le graphique ci-après permet de visualiser l'évolution temporelle du coût du projet sur 20 ans avec ou sans PIEESA.

Le seuil de rentabilité se situe à n+8 ans. L'exemple de ce site montre que le projet est intéressant lorsque les lignes électriques sont basses et que les coûts d'entretien à l'état initial sont élevés.

Des analyses écologiques ont également été réalisées pour estimer l'évolution des habitats sous les lignes à N+6 et N+12 selon différents scénarios (négatif, intermédiaire, optimiste). L'analyse montre que la valeur environnementale des sites augmente dans le temps suite à la mise en place des aménagements.



C. RESSOURCES ET DIFFUSION

Ressources à partager :

Page internet du projet PIEESA :

<https://www.parc-naturel-ardennes.fr/biodiversite/le-projet-pieesa/>

Sont disponibles sur cette page internet les ressources suivantes présentant un astérisque.

Ressources techniques

- Plaque de présentation du projet PIEESA * ;
- Recueil de témoignages des acteurs du projet PIEESA * ;
- Fiches techniques décrivant les différents aménagements réalisés (« Boisement adapté », « Lisière », « Landes », « Mare », « Prairie », « Verger ») et la gouvernance (« Gouvernance administrative », « Gouvernance technique », « Procédures de mise en place », « Acteurs impliqués ») ;



- Grille d'analyse multicritères permettant d'évaluer la pertinence de la mise en place d'une gestion alternative de la végétation.

Ressources de sensibilisation

- Vidéo : présentation du projet « Le projet PIEESA » * ;
- Vidéo : retour d'expérience des acteurs du projet « PIEESA ou comment combiner énergie et biodiversité » *.

Quelles actions de diffusion/transfert ont été menées ?

De nombreux supports de communication ont été réalisés (voir plus haut).

Depuis la fin d'année 2017, dans le cadre d'une stratégie de communication, plus de 70 actions de communication ont été mises en œuvre (voir plus haut). La clôture du projet a fait l'objet d'un évènement le 17 juin 2021 au Centre des Congrès des Vieilles-Forges.

Le projet est valorisé, seul, dans le cadre du projet BELIVE ou dans le cadre plus global de la politique de « gestion alternative de la végétation » (GAV) mise en place par RTE.

La page dédiée au projet, sur le site Internet du PNR, continue à être mise à jour.

Des visites de sites continuent à être organisées pour le grand public, des étudiants, des élus...

Des présentations du projet et de ses résultats, lors de différents colloques ou séminaires, ont toujours lieu. Exemple : présentation du projet par RTE lors du Forum « Biodiversité et économie » 2022.

Une communication nationale du projet PIEESA est réalisée dans le cadre de la convention de partenariat entre la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et RTE. Exemples :

- La série « méristèmes » (« belles histoires ») lancée par la FPNRF, qui entend valoriser, à partir de 2023, des actions expérimentales, innovantes ou simplement représentatives de la diversité des domaines d'interventions des PNR. Sous forme de fiche, le méristème détaille la conduite (gouvernance, étapes), la plus-value et les résultats du projet PIEESA : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/meristeme>.
- L'intégration du projet PIEESA dans le futur réseau de « Sites innovants pour des activités en aires protégées compatibles avec les enjeux écologiques » (SINAPCE), lancé en 2022 par l'OFB, dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030, et dont la 1ère liste comporte 22 sites. La FPNRF est membre du comité de pilotage du futur réseau.

Début 2023, une réunion de restitution du projet PIEESA sera organisée à destination des PNR intéressés pour reproduire ce projet à l'échelle de leur territoire.

Quel est le potentiel de transférabilité des actions menées (au regard des publics intéressés, du nombre de territoires concernés et des enjeux actuels) ?

Le retour d'expérience positif des différents acteurs confirme la pertinence d'une politique de gestion alternative de la végétation sous les lignes électriques, telle que mise en place dans le cadre du projet PIEESA.

Potentiel financier : RTE a la volonté de poursuivre le financement de ce type de projets dans les années à venir. Dans son dossier d'engagement « Entreprise Engagée pour la Nature », RTE a indiqué vouloir atteindre 2300 ha en « gestion alternative de la végétation » (GAV) d'ici 2024. Le principal frein à la duplication du projet est lié au montant des coûts d'entretien à l'état initial, lorsque ces montants sont faibles. Les projets peuvent alors ne pas être rentables.

Potentiel spatial et portage : RTE entretient 100 000 km de lignes aériennes. A titre d'exemple, les trois PNR les plus concernés par des emprises du réseau RTE, sur les 56 PNR concernés, sont : Millevaches en Limousin (884 ha), Ardennes (717 ha) et Landes de Gascogne (712 ha).

Le projet PIEESA s'insère au sein du projet BELIVE, mené également dans le Sud-Est, en Bretagne et en Pays de la Loire, dans et hors territoires PNR. Dans le Sud-Est, par exemple, le projet a été réalisé sur un espace naturel sensible géré par le conservatoire d'espaces naturels PACA, et sur un Grand site de France, en partenariat avec l'ONF. Une vingtaine de projets similaires, mais de moindre ampleur, ont été mis en œuvre depuis 2014, dans le cadre d'appels à projets annuels prévus dans les conventions nationales de partenariat entre RTE et trois acteurs de la gestion des milieux naturels : la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et Réserves naturelles de France.

Potentiel élargi à d'autres infrastructures linéaires de transport : Le projet PIEESA intéresse d'autres maîtres d'ouvrage ayant des emprises à entretenir, liées à des infrastructures linéaires de transport d'énergie (gazoducs, oléoducs...) ou de passagers (voies ferrées ou routières). Le transfert d'expérience se réalise au sein du Club « Infrastructures linéaires et biodiversité » (CILB).

D. PHOTOS/ILLUSTRATIONS SUPPLEMENTAIRES



Prairie



Landes à genêts



Semis de la prairie



Lisières étagées / boisements adaptés



Lisières étagées / structure en V



Roulage de la fougère aigle

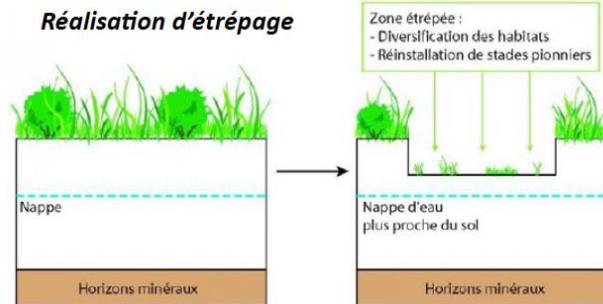


Schéma illustrant l'action d'étrépage



Création de mares



Plantation de fruitiers

Exemples d'aménagements réalisés sur les sites, © PNR Ardennes